



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives

---

*Type d'opportunité* : Réédition d'une enquête

*Périodicité* : Rééditée de manière irrégulière

*Demandeurs* : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP).

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2018, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives.

Suite à la création de la mission statistique du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports en 1999, il avait été décidé, dans le cadre du comité national d'orientation des enquêtes sur la pratique physique et sportive, que des enquêtes nationales sur la pratique physique et sportive seraient mises en œuvre régulièrement. Trois enquêtes sur ce thème ont été menées respectivement en 2000, 2003 et 2010. Le besoin d'actualiser l'enquête 2010 et d'approfondir l'information relative à la pratique physique et sportive a été clairement exprimé par le ministère en charge des Sports, mais aussi par l'ensemble des acteurs du champ et répond à la préconisation n°4 de l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental sur « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives » (10 juillet 2018).

La réédition de cette enquête nationale a pour objectifs de décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes ou encadrées, de faire apparaître les pratiques émergentes, de mesurer précisément le nombre de licenciés et de caractériser le profil socio-économique des pratiquants et non-pratiquants. Elle permettra également d'observer les évolutions des pratiques physiques et sportives ainsi que l'émergence de nouvelles disciplines.

Les thèmes qui seront abordés sont les suivants : les modalités de pratique d'activités physiques et sportives (quand, fréquence, où, avec qui, adhésion, licence sportive, compétition, rassemblement sportif), les motivations à la pratique, les accidents lors de la pratique, pour les non-pratiquants, les raisons de non-pratique et la pratique dans le passé, les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés.

L'enquête interrogera un échantillon de 10 000 individus de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom). La méthode envisagée pour le plan de sondage est basée sur le Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus (Fidéli) de l'INSEE avec tirage aléatoire du Kish au sein des individus éligibles du foyer

fiscal. L'interrogation portera sur le Kish et les autres individus du foyer âgés de 15 à 20 ans seront systématiquement interrogés. L'interrogation sera multimode (par Internet et par téléphone – lignes fixes et mobiles). Compte tenu de la moindre qualité de la base de sondage concernant les Drom, il est envisagé de procéder en aléatoire téléphonique directement sur ces territoires.

L'enquête aura lieu au premier semestre 2020 et sera réalisée par Internet ainsi que par téléphone. L'échantillonnage sera sous-traité à l'INSEE, puis un prestataire privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, assurera la collecte sous la supervision de la maîtrise d'ouvrage (INJEP et Direction des Sports).

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'INJEP et la Direction des Sports. La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'INJEP qui s'est associé pour le suivi du projet au Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (L-VIS) de l'Université Claude Bernard Lyon 1. L'INJEP et la Direction des Sports constitueront le **comité de pilotage** de l'enquête qui aura pour mission de finaliser le cahier des charges, de sélectionner le prestataire, d'en suivre l'avancement du projet à ses différentes étapes, de formuler des recommandations, de valider des livrables.

Un **comité scientifique** sera par ailleurs constitué afin de solliciter des experts et des partenaires sur les modalités techniques et le questionnaire de l'enquête. Il pourra être transformé en comité d'exploitation et élargi après la réalisation de l'enquête. Ce comité scientifique pourra être composé de l'INJEP et de représentants du ministère en charge des Sports (de la direction des Sports mais aussi des Pôles de ressources nationaux), de représentants d'une ou deux directions régionales jeunesse et sports, du comité national olympique, de l'association nationale des élus du sport et de plusieurs chercheurs spécialistes de la mesure et de l'étude des pratiques sportives.

L'exploitation et la diffusion des résultats seront effectuées par l'INJEP. Les premières études réalisées seront diffusées en novembre/décembre 2020 par le biais de la collection « INJEP Analyses & Synthèses » de l'INJEP. Les premiers résultats seront complétés par la publication d'un ouvrage rassemblant l'ensemble des analyses issues de l'enquête fin 2021. Les données seront la propriété de l'INJEP et de la Direction des Sports. Leur diffusion sera réalisée dans le respect des règles statistiques et dans le cadre de conventions.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.